

Bentham, *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, (1823)

Quels sont les agents qui, placés dans la sphère d'influence de l'homme, sont susceptibles de bonheur ? Ils sont de deux sortes : d'autres êtres humains, autrement dit des personnes, et d'autres animaux, dont d'anciens juristes négligèrent les intérêts par insensibilité, et qui de ce fait ont été rabaissés au rang d'objet.

Mais y a-t-il une seule raison pour que nous tolérions de les torturer ? Je n'en vois aucune. Y en a-t-il une pour que nous refusions de les maltraiter ? Oui, et plusieurs. Il y eut une époque, et j'avoue avec tristesse qu'en bien des lieux ce temps n'est pas révolu, où la plus grande partie de l'espèce, sous la dénomination d'esclaves, était considérée aux yeux de la loi de la même manière que les animaux des races inférieures sont traitées en Angleterre par exemple. Le jour viendra peut-être où le reste du règne animal retrouvera ses droits qui n'auraient jamais pu lui être enlevés autrement que par le bras de la tyrannie. Les Français ont déjà réalisé que la peau foncée n'est pas une raison pour abandonner sans recours un être humain aux caprices d'un persécuteur. Peut-être finira-t-on un jour par s'apercevoir que le nombre de jambes, la pilosité de la peau ou l'extrémité de l'os du sacrum sont des raisons tout aussi insuffisantes d'abandonner une créature sensible au même sort. Quoi d'autre devrait tracer la ligne de démarcation ? Serait-ce la faculté de raisonner, ou peut-être la faculté du langage ? Mais un cheval parvenu à maturité ou un chien est, par-delà toute comparaison, un animal bien plus sociable et plus raisonnable qu'un nouveau-né âgé d'un jour, d'une semaine ou même d'un mois. Mais supposons qu'il en soit autrement, à quoi cela nous servirait-il ? La question n'est pas : peuvent-ils *raisonner* ? Ni : peuvent-ils *parler* ? Mais bien : peuvent-ils *souffrir* ?